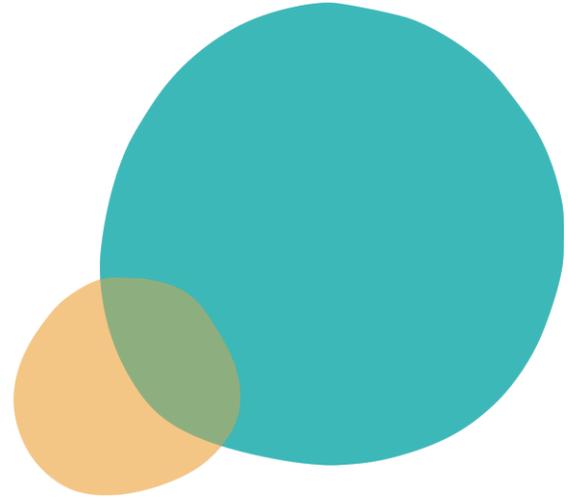


# Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – CIDFF de Paris

Barreau de Paris

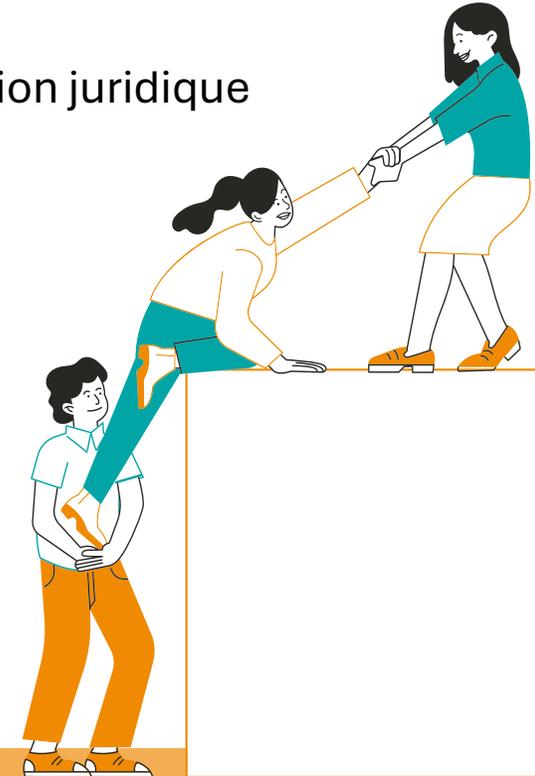
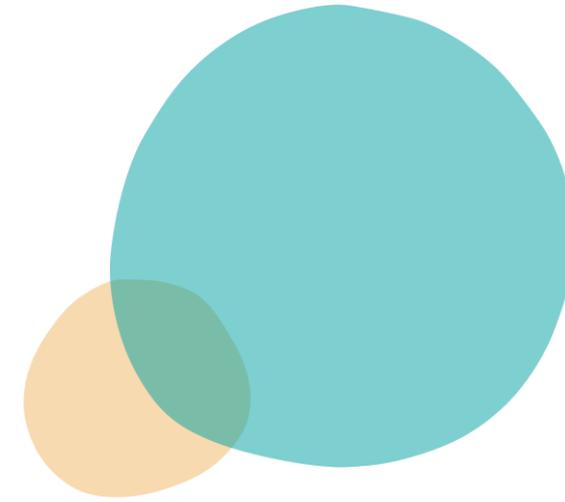
3 juin 2025



# Le réseau des CIDFF



- Créé en 1972
- 1 agrément délivré pour 5 ans par l'Etat pour la mission juridique
- 1 Fédération Nationale
- 13 Fédérations Régionales
- 98 CIDFF (1 par département)
- **2300 points d'information**
- **500 000 personnes reçues**
- **50 000 femmes victimes de violences accompagnées**

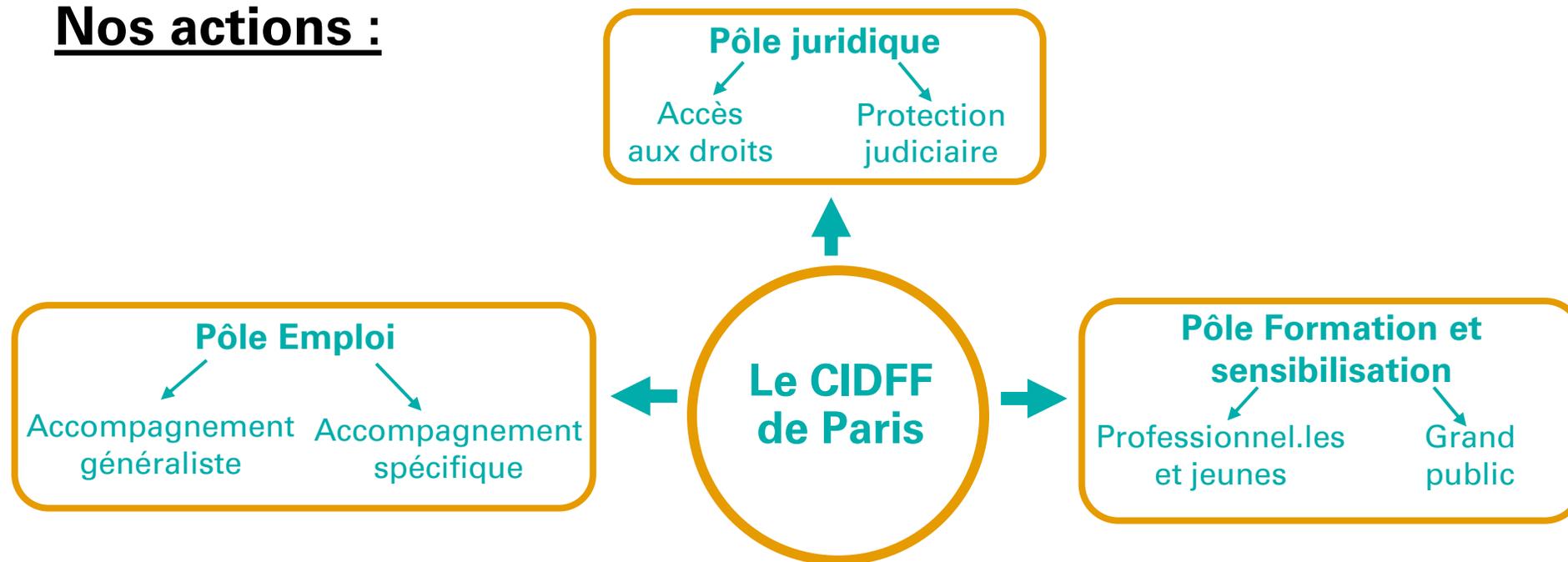


# Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

## Nos missions :

- = Favoriser l'accès au droit de tout public
- = Favoriser l'autonomie des femmes
- = Promouvoir l'égalité femmes / hommes
- = Lutter contre les discriminations

## Nos actions :



# Les permanences du CIDFF de Paris d'accès aux droits

= **Au siège** de l'association

17, rue Jean Poulmarch 75010 Paris

Métro Jacques Bonsergent

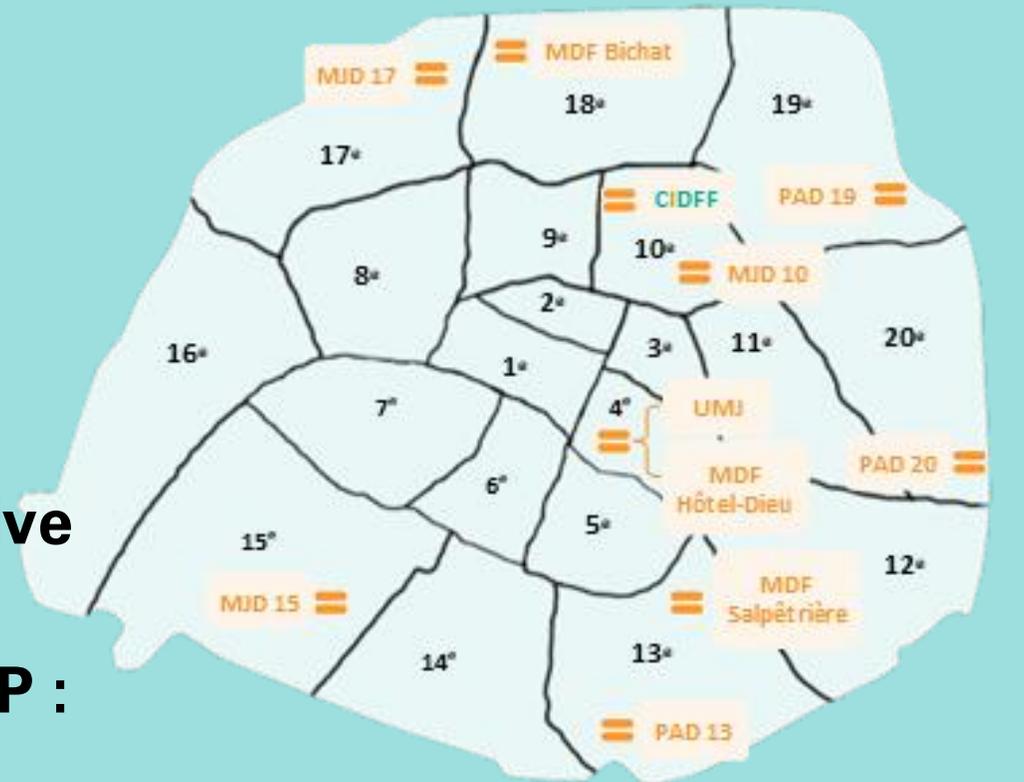
☎ 01-83-64-72-01 ✉ [femmesinfo@cidffdeparis.fr](mailto:femmesinfo@cidffdeparis.fr)

= Dans les **MJD** des **10<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>**

= Dans les **PAD** des **13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>**

= Dans le cadre d'une **permanence associative**  
**au sein des Unité Médico-Judiciaire**

= Dans **Les maisons des femmes de l'AP-HP :**  
**Hôtel Dieu, Bichat, Pitié-Salpêtrière**



# PARCE QUE LES VIOLENCES NE SONT PAS UNIQUEMENT LE LOT DES RELATIONS CIS-HÉTÉRO

Le CIDFF de Paris anime une permanence  
juridique en droit pénal et droit de la famille  
pour les victimes de violences dans des  
relations queer.



**Où ?** A la Maison de Justice et du Droit à Paris 17ème  
16, rue Jacques Kellner 75017

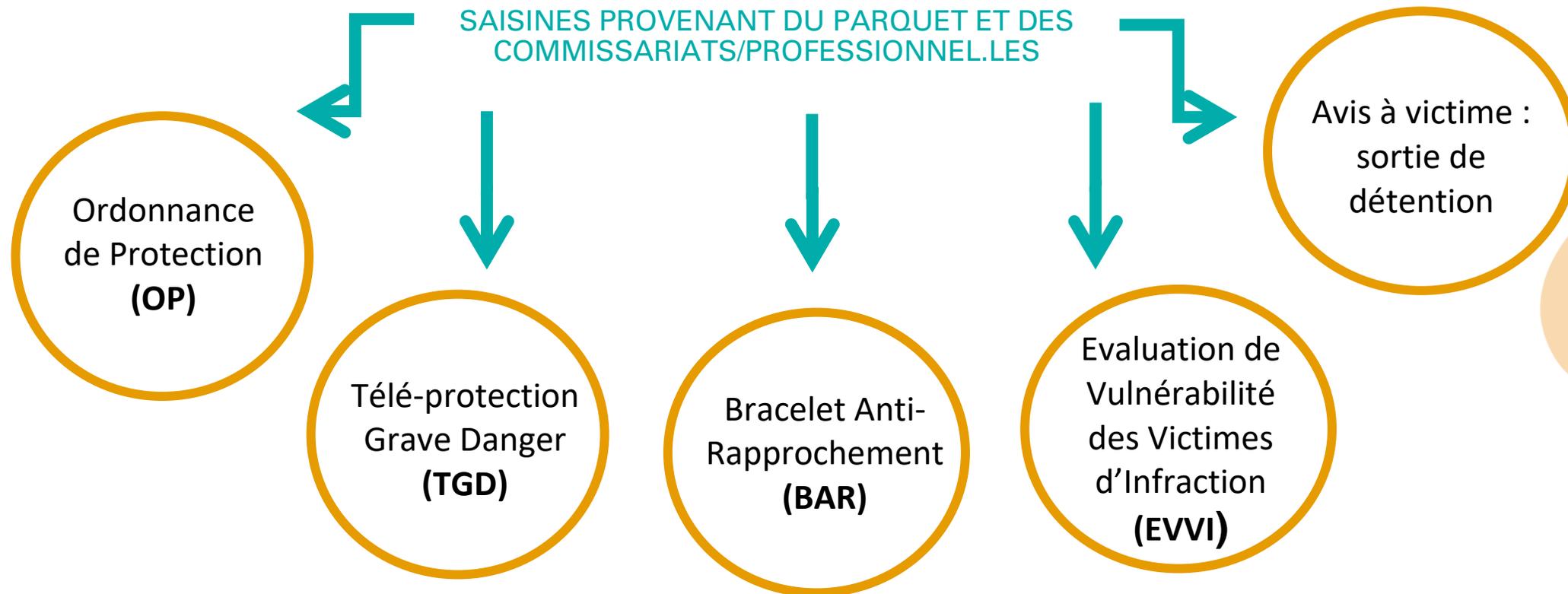


**Quand ?** Tous les mardi matins de 9h30 à 12h30



**Comment ?** Prendre rdv au 01.53.06.83.40

# Le CIDFF de Paris réfèrent sur les dispositifs de protection des femmes victimes de violences conjugales



# L'ordonnance de protection

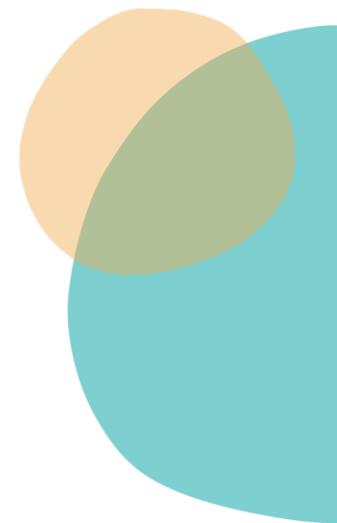
- ❑ **CIDFF de Paris signataire de la « Convention locale favorisant la mise en œuvre de l'ordonnance de protection »**  
Entre le président du tribunal judiciaire, le Procureur de la République, le bâtonnier du barreau de Paris, le président de la Chambre départementale et régionale des huissiers de justice de Paris, le Mairie de Paris, le CDAD, le CIDFF, et PAV (2020).

Rôle du CIDFF :

- apporte écoute, soutien moral et psychologiques
  - oriente la personne vers partenaire
  - aide à la constitution du dossier et au recensement des pièces nécessaires pour le compléter,
- ❑ **Diffusion d'instructions relatives à la facilitation de l'accès à l'ordonnance de protection pour les victimes de violences conjugales déposant plainte en commissariat (01/06/2022).**

Cette instruction permet aux BLPF de :

- remettre de façon systématique le livret d'information sur l'ordonnance de protection à une victime ;
- proposer à la victime d'être recontactée par le CIDFF si elle est intéressée par l'ordonnance de protection ;
- si la victime y consent, transmettre par mail, une copie scannée de la plainte au CIDFF qui ensuite contactera la victime pour lui proposer un rendez-vous ordonnance de protection.



# Le Bracelet anti-rapprochement



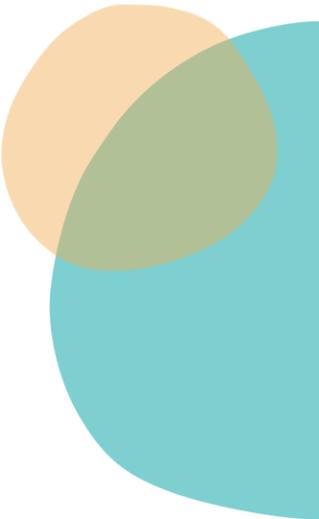
En 2024, 12 personnes ont été suivies par le CIDFF de paris dans le cadre du dispositif BAR

## Bracelet anti-rapprochement

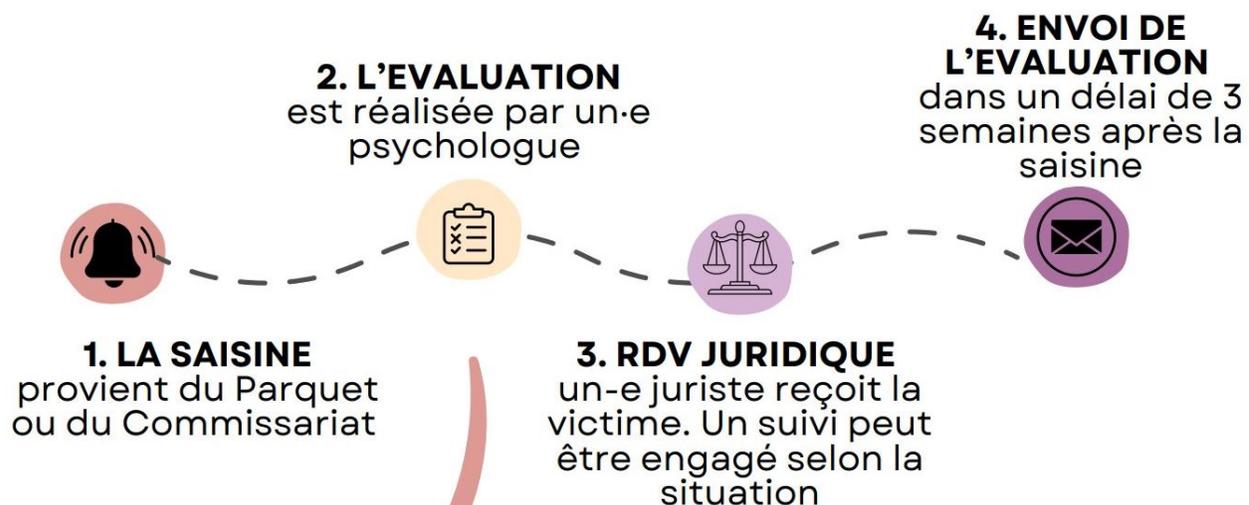
- ❖ Le CIDFF de Paris s'engage, à la suite d'une saisine du Parquet ou du siège du Tribunal judiciaire de Paris, à évaluer la situation de la victime, recueillir son consentement à un tel dispositif, évaluer la faisabilité géographique et à suivre sa situation.

Une fois le consentement de la victime recueilli et la mesure prononcée par un magistrat, le CIDFF de Paris, lui remet le boîtier lui permettant d'être géolocalisée. Le CIDFF de Paris et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) sont chargés de s'assurer du bon fonctionnement de ce boîtier.

La victime est suivie juridiquement par le CIDFF de Paris en vue de la sécurisation durable de sa situation. Le Centre d'information fait remonter, au·à la magistrat·e référent·e, les informations concernant les victimes nécessaires au suivi de leur situation. Elle assurera également l'accompagnement juridique de la victime en lien avec différent·es intervenant·es du territoire



## Evaluation EVVI « 3 semaines »



### L'écriture du rapport :

➤ **Mise en perspective :**

Informations générales sur la victime  
 Eléments ayant motivé le procès-verbal (PV)

➤ **Anamnèse :**

- Le contrôle coercitif mis en place par l'auteur ;
- L'emprise mise en place (cycle des violences...) et la vulnérabilité de la victime (stratégie pour éviter la violence et de survie...) ;
- Définition du traumatisme et les conséquences de celui-ci ;
- La place des enfants lors des violences selon le discours de la victime et éventuellement la place que l'enfant a du prendre selon son âge et les conséquences que cela peut avoir de rester en lien avec un parent violent selon la situation.

➤ **Conclusions sur l'état psychologique et de vulnérabilité de la victime**

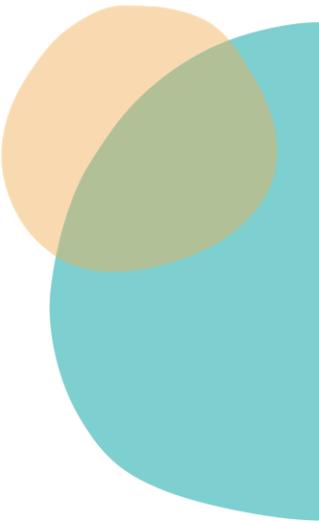
➤ **Préconisations :**

- Partie juridique : interdiction d'entrée en contact/de paraître au domicile – évaluation pour la mise en place de mesures de protection et de protection financières (AJ–Aide Universelle d'Urgence...)
- Partie psychologique : capacité de la victime a être confronté à l'auteur présumé (confrontation, audience...) avec psychologue, par personne du même genre, conseil... -- Orientation vers la-le psychologue / commissariat/ institution / travail social...

## Evaluation EVVI « 72h »

- Depuis le printemps 2021, le CIDFF de Paris est saisi par certaines sections du Parquet de Paris dans le cadre d'EVVI dite "72h". Cela permet de déterminer si dans le cadre d'une enquête préliminaire une victime est en danger et ainsi pouvoir envisager la mise en place d'un dispositif de protection.

Le/la juriste contacte la personne victime et propose au Parquet de Paris un compte rendu d'entretien dans un délai court, de 72h, dans lequel sont évaluées la vulnérabilité de la victime, la dangerosité de l'auteur, débouchant sur des préconisations de mise en place ou non de dispositifs de protection.

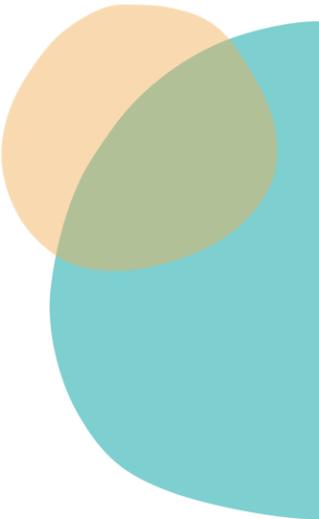


## Evaluation EVVI « JAP, JI »

- Le CIDFF de Paris est saisi par le :
  - Juge d'application des peines dans le cadre notamment de demandes d'aménagement de peine, de demandes de levées d'interdictions prononcées dans le cadre d'un sursis probatoire, de révocation de sursis probatoire.
  - Juge d'instruction dans le cadre d'une éventuelle sortie de détention provisoire.

Dans le cadre de ces saisines, le CIDFF de Paris est chargé de prendre attache avec la victime pour faire un point sur sa situation, afin :

- Obtenir des informations sur sa situation personnelle actuelle (domicile, situation professionnelle et familiale, ...)
- Décrire l'historique familial et conjugal, le contexte de passage à l'acte, les relations du couple depuis la condamnation, l'existence de précédents faits ou de nouveaux faits de violences conjugales ;
- Préciser si la victime a repris contact avec l'auteur et si elle envisage de reprendre la vie commune ; ou si des contacts ont eu lieu par l'auteur/entourage de l'auteur si détention ;
- Etablir l'existence d'un danger et d'un risque de récidive à l'égard de la victime ou à l'égard d'éventuels enfants en communs ;
- Et faire toutes observations utiles dans le cadre de la mise en place de mesure de protection



# Les évaluations de vulnérabilité de la victime

## AVIS A VICTIME DE SORTIE DE DETENTION



**Saisine** provenant de magistrat.es de différents tribunaux judiciaires (Paris, Evry, Bobigny, Melun, Nantes...)

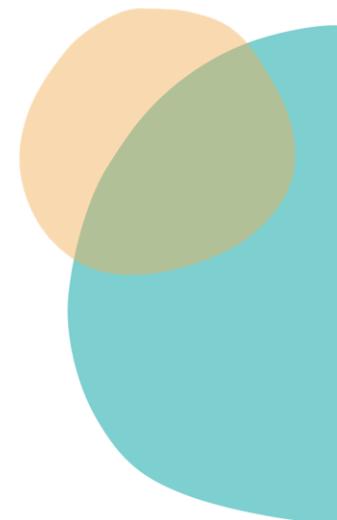


Le CIDFF de Paris :

- **Prévient** toute victime de violences au sein du couple résidant sur Paris de la **sortie de détention prochaine** de l'auteur ou du mis en cause
- **Evalue** la vulnérabilité de la victime et la dangerosité de l'auteur
- **Préconise** la mise en place ou non de dispositifs de protection



Le CIDFF a été saisi **188 fois en 2024**



## UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DÉDIÉ AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

### Objectifs :

- Se Réparer
- Lever les freins générés par les violences
- Reprendre confiance en soi
- Améliorer la connaissance de soi
- Elaborer et mettre en place le projet professionnel

### Public :

- Public parisien, habitant ou domicilié
- Femme ayant subi des violences
- Être dans une recherche d'emploi
- Être éloigné de l'auteur des violences
- Être de niveau A2 en français

Parcours individuel renforcé par des Ateliers Collectifs «Emploi & Psychologie» :  
En coanimation avec la conseillère en insertion professionnelle et la psychologue.  
Tous les jeudis, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30. Du 9 janvier à 26 juin 2025.

## PROJET THOM



En partenariat avec la fondation THOM

### Public :

- Femmes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi
- Être de niveau B1 en français

### Le programme :

- 1 expérience de 6 mois rémunérée : En immersion au sein du service, pour découvrir ou renforcer mes connaissances métier
- Une marraine et une formatrice métier interne pour m'accompagner
- Une ou des formations pour compléter l'expérience en fonction de mes besoins
- Un parcours de formation recherche d'emploi (Valoriser mon expérience THOM, CV, Entretien, Présentation, Recommandation référente...)

## PROGRAMME MIMOSA



En partenariat avec  
du Pain et des Roses et le CIDFF 93

### Public :

- Femmes et minorités de genre invisibles, isolé.es sans contact avec les institutions, (non-inscrites à France Travail, Mission locale ou Cap emploi).

### Le programme : 4 jours par semaine

#### REMOBILISATION : 5 Semaines

- Se remobiliser par l'art floral écologique
- Lever les freins linguistiques
- Identifier ses freins à l'emploi
- Apprendre et travailler en collectif

### PROJET PROFESSIONNEL : 7 semaine

- Construire son projet professionnel
- Lever les freins linguistiques
- Découvrir le métier de fleuriste
- Lever les freins périphériques

Ce programme est rémunéré et gratuit  
Les prochaines dates : 24 février au 16 mai 2025 /  
du 5 mai au 31 juillet 2025

## LES ATELIERS DU MARDI

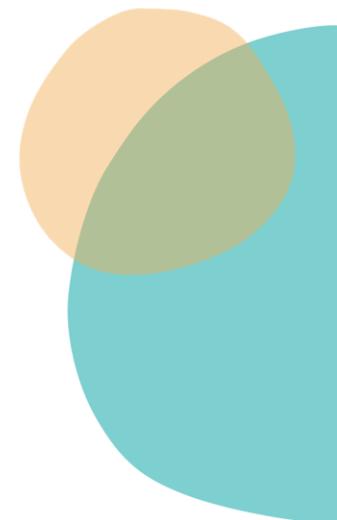
- Le mardi de de 10h à 12h
- Thèmes : Création florale, Qi Gong, Yoga et Gym douce, Shiatsu, ...
- Public : Toutes femmes parisiennes
- Tarif : Gratuit



Pour plus d'information contacter nous :

femmesinfo@cidffdeparis.fr

01 83 64 72 01



**Merci de votre attention et n'hésitez pas à nous saisir**

Julie VELLA  
Directrice

17, rue Jean Poulmarch 75010 Paris  
Métro Jacques Bonsergent  
01-83-64-72-01 ✉ [femmesinfo@cidffdeparis.fr](mailto:femmesinfo@cidffdeparis.fr)

# DES QUESTIONS ?

